

LES EQUIPEMENTS

GENERALITES

Les règles concernant l'équipement sont très importantes et ce pour deux raisons:

- Assurer la régularité et la sécurité de la compétition,
- Préserver l'intégrité physique des compétiteurs.

Par conséquent, après chaque manche 2 coureurs tirés au sort par le jury seront contrôlés dans la raquette d'arrivée.

Toute personne refusant le contrôle ainsi que tout coureur ou ouvreuse contrôlé avec un équipement non conforme sera exclue de la compétition et du classement officiel.

➤ **S2 : En règles générales, les S2 et S2J doivent courir exclusivement avec un équipement homologué FIS pour les courses de descente en ski alpin et acheté dans le commerce et non modifié (skis, chaussures, combinaison, casque, bâtons). Aucun élément aérodynamique ajouté n'est accepté (scotch en particulier).**

1. Skis

S1 : La longueur des skis doit être comprise **entre 2,20m et 2,40m**. Leur poids doit être inférieur à 15 kilos (pour la paire), fixations et stop- skis compris. Ils doivent être adaptés à la grande vitesse et n'avoir aucun rajout d'appendice aérodynamique.

S2 et S2J : Pour les catégories «S2 et S2J» il convient d'avoir des skis de descente standards comme défini dans le règlement FIS relatif au Ski Alpin Descente règles F.I.S, leur longueur doit être comprise **entre 2.10m et 2.25m**.

2. Fixations

Les fixations des skis doivent être équipées de stop-skis en état de fonctionnement. Les lanières sont interdites. Rien ne doit modifier leur fonctionnement et elles ne doivent être couvertes par aucun profil ou rajout aérodynamique. Elles ne doivent jamais être montées à plus de 2,5cm au-dessus de la surface du ski.

3. Bâtons

3.1 S1 S2 et S2J

Les bâtons sont obligatoires. Pour les S2 et S2J bâtons de série non modifiés (bâtons de super géant ou de descente achetés dans le commerce)

Ils doivent mesurer au moins 1 m à la corde (mesure en ligne droite entre les 2 extrémités) et le poids de la paire de bâtons ne doit pas excéder 2 kilos.

Les cônes ou rondelles sont obligatoires, avoir un diamètre d'au moins 3cm, une longueur comprise entre 3 et 10cm et être placés à moins de 5cm de la pointe inférieure du bâton, le diamètre le plus large à la partie inférieure.

Les poignées doivent être placées sur la partie la plus haute des bâtons, sans dragonnes et être dépourvues de tout appendice pointu ou saillant tout comme l'ensemble du bâton.

- En course, le coureur doit tenir ses 2 bâtons par leurs extrémités.
- Ils ne doivent pas dépasser en avant des mains.
- Le compétiteur ne doit pas tendre ses mains ou ses bras en avant quand il atteint la fin de la zone de chronométrage de quelque manière qui pourrait l'avantager.

4. Combinaisons

S1 : la combinaison peut être un vêtement plastifié réalisé exclusivement pour le ski de vitesse.

S2 et S2J : la combinaison et tous ses éléments doivent être en conformité avec le règlement FIS relatif au Ski Alpin Descente (étiquette FIS) comme il est défini dans le paragraphe concernant l'équipement FIS.

NB : Pour les courses Nationales Adultes les combinaisons doivent être **obligatoirement** homologuées FIS(logo)



Pour les 3 catégories, S1 S2 et S2J, il est obligatoire de porter sous la combinaison des sous-vêtements couvrant les cuisses et les bras au minimum au $\frac{3}{4}$.

Dans le même ordre d'idée, pour éviter de graves brûlures, il est impératif de porter une protection dorsale sous la combinaison (voir art.9).

Aucun élément de protection ne peut avoir plus de 4,5cm d'épaisseur.

Les coureurs ont obligation de porter des gants pour la protection des mains, pour les S2 et S2J ils ne doivent pas être plastifiés.

5. Chaussures

S1 : Le corps de la chaussure (tige+base) doit être issu d'un même modèle de série. Leur poids ne doit pas dépasser 6kg par paire.

Les chaussures ne doivent pas recevoir d'appendice aérodynamique en rajout mais peuvent être couvertes en partie, par le bas de la combinaison de vitesse.

Les chaussures doivent pouvoir être ouvertes à la main, sans utilisation de quelconque outil.

S2 : Chaussures de séries , aucune modification aucun rajout ne sont tolérés.

6. Casques

S1 : Un casque de protection (le casque intérieur) doit recouvrir en totalité la tête du skieur et être équipé d'une protection de la face. Il doit être solidement fixé avec une jugulaire comportant une branche de fermeture de sécurité (les 2 anneaux métalliques sont interdits). Le casque de protection et la tête doivent être séparés par une mousse d'au moins 5mm d'épaisseur (compressée). Un profil additionnel et une protection faciale peuvent être ajoutés (le casque extérieur) mais ils ne doivent avoir aucune protubérance dangereuse et, dans l'éventualité d'une chute, doivent être rapidement indépendants du casque protecteur de base (le casque intérieur). Toutes les parties détachables doivent être fixées au casque intérieur par, soit des vis plastiques (deux au plus) soit par de la colle. Il doit pouvoir passer sans forcer, joints souples compris, dans un cercle de 40 cm de diamètre (le test du « cercle ») et, ce, dans tous les sens. Son poids ne doit pas dépasser 2 kilos (casque intérieur et extérieur compris).

Les coureurs pourront utiliser un casque intérieur conforme à la norme standard **CE 1077** et fixé à la coque extérieure par un système de fixation homologué accompagné d'un certificat du fabricant. Concernant ce nouveau casque, le test s'effectuera avec un cercle dont le diamètre passera à **48cm**.

S2 et S2J : En catégorie S2 les casques autorisés sont : les casques de descente de ski alpin, ils doivent respecter la nouvelle norme qui se traduit par la présence du logo conforme à la **FIS RH 2013**, sur les casques. **Les casques fermés sont interdits.**

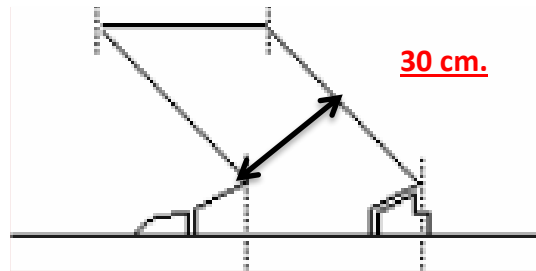


Pour les courses de Promotion, les coureurs ont besoin d'un simple casque adapté à la pratique du ski et recouvrant l'ensemble du crâne, il est obligatoire.

7. Profils de jambes (ailerons)

S1 : Les règles suivantes seront à respecter pour le port des ailerons sous la combinaison:

- Le poids de chaque aileron ne doit pas dépasser 1kg, ils doivent être fabriqués dans des matériaux souples, ne pas gêner le travail des fixations et doivent être non contendants, en cas de rupture.
- La longueur maximale des ailerons, mesurée du devant à l'arrière de la jambe ne doit pas dépasser 30cm



Les profils sur le devant de la jambe sont autorisés. Ils devront être de forme arrondie et suivre la forme de la chaussure.

8. Numéros de départ

Des numéros de départ doivent être fixés sur la coque du casque extérieur.

9. Protection Dorsale

9.1 Une protection dorsale adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour prémunir le coureur, à la fois des brûlures dues au frottement mais également des chocs; elle doit être conforme aux normes FIS et disponible dans le commerce.

La protection dorsale ne doit pas comporter d'élément aérodynamique additionnel, ni de composantes métalliques ou tranchantes.

Son épaisseur (compressée) ne doit pas être de moins de 0.3cm et de plus de 4.5 cm. Elle ne doit pas être modifiée.

9.1 Pour les courses de Promotions.

Les protections dorsales sont non obligatoires mais très fortement recommandées.

10. Accessoires

S1 S2 et S2J : Pour des raisons évidentes de sécurité, sont interdits tous les accessoires tels que bracelets métalliques, montres, chaînes de cou, grandes boucles d'oreilles.

Les lunettes avec du verre ou des parties métal (branches) sont également interdites et les autres doivent être choisies en pensant aux risques qu'elles pourraient engendrer en cas de chutes.

REGLES PARTICULIERES AUX COMPETITIONS U8>U18

CHALLENGE PROMOTION

LES EQUIPEMENTS

1 Généralités

Les règles concernant l'équipement sont très importantes et ce pour deux raisons:

- Assurer la régularité et la sécurité de la compétition,
- Préserver l'intégrité physique des compétiteurs.

2 Skis

Jusqu'à la catégorie **U12 incluse**, ils ne peuvent pas excéder **50cm** de plus que la taille de l'enfant. À partir d'**U14** la taille des skis est de **2.24m maximum**. Dans tous les cas ils doivent être de la taille du skieur au minimum et avoir un « carve » adapté à la vitesse (ski de géant ou de super géant).

3 Bâtons

Les poignées ne doivent pas être munies de dragonnes (tolérance si les dragonnes ne sont pas enfilées).

4 Gants

Les coureurs ont obligation de porter des gants pour la protection des mains

5 Casque

Pour les **courses de Promotion**, un **simple casque adapté à la pratique du ski et recouvrant l'ensemble du crâne est obligatoire**.

6 Protection dorsale

Pour les courses de niveau Régional, National.

Pour les épreuves du niveau Régional et National, le port d'une protection dorsale adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour tous les runs d'entraînement et de course.

Pour les courses de Promotions.

Le port d'une protection dorsale est non obligatoire **mais très fortement recommandé**.

7 Accessoires

Pour les courses Promotions la présence d'accessoires (bracelets métalliques, montres, chaînes de cou, grandes boucles d'oreille...) est déconseillée.

Le port de lunettes est déconseillé.